PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Étaient présents : Mmes LEAU Valérie, BOBEAU Audrey, TAVET Dominique, MM. LEBLANC Jean-Michel, SERVANT Christian, PENIN Loïc, RACAULT Cyril, DEVERGNE Julien.
Étaient excusés : Mmes MONTAJAULT Sophie, GORON Claudine et M. HANSE Eric.

POINT SALLE DES FÊTES :

- Vigilance sur les états des lieux car des problèmes ont été remontés.

VOIRIE 2025 :

- Montant des travaux s'élève à 36 652.06 € HT.
- Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS et débuteront début juillet.
- Les demandes de subventions du Département de la Vienne (Activ'3) et du fonds de concours vont être sollicitées.

POINT TRAVAUX :

- Changement des menuiseries à l'Ancienne Boulangerie : le devis de l'entreprise Beilliard a été validé : date à confirmer pour le commencement des travaux.
- Faux portillon au cimetière : le devis de l'entreprise Archambault a été validé.
  >>La demande de subvention dans le cadre du fonds de concours va être sollicitée.
- Installation de l'écran vidéoprojecteur dans la salle des fêtes prévu le 27 juin.
- Aire de jeux : La balançoire a été livrée.
  >>La demande de subvention DETR a été sollicitée.

DÉLIBÉRATIONS :

- **Subventions Activ' 3 + Fonds de concours - programme voirie 2025 :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle va solliciter la subvention ACTIV' 3 allouée par le Département de la Vienne d'un montant de 15 700,00 € ainsi celle allouée par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault au titre du fonds de concours soit le solde d'un montant de 9 110,84 € afin de réaliser les travaux du programme voirie pour l'année 2025 qui correspondent :

- à la réfection de la route communale aux Lieudits « Les Caves » et « La Gilbardière»,
- à la réfection de la route communale aux Lieudits « La Plette » et «Beauregard »

Chiffrage COLAS : 36 652,06 € HT

Financement :

ACTIV' 3 (42.84%) :	15 700.00 €
Fonds de concours (24,86%) :	9 110,84 €
Autofinancement (32,30%) :	11 841.22 €
Total : 100%	36 652,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à ce projet.

- **Protection sociale complémentaire risque santé mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne :**

Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011,
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu l'Accord Collectif National du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,
Vu l'avis du Comité Social Territorial pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité.
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents à compter du 1er janvier 2026.
La mutuelle santé intervient en cas de maladie, accident, maternité et complète la couverture apportée par la Sécurité Sociale. Elle permet le remboursement de frais non couverts, ou partiellement couverts par la Sécurité Sociale.
Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.
Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2025 une procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.
Ainsi, le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la santé pour un début d'exécution du marché au 1er janvier 2026.
Les garanties et les tarifs obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux ou montant de participation.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDENT de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.**
- **DONNENT MANDAT au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.**
- **AUTORISENT Madame le Maire à effectuer tout acte en conséquence.**

RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE : 4 candidats au total :

- 1er candidat s'est retiré.
- 2ème candidat a été retenu : Monsieur ROBIN Rémy, habitant récent sur la commune d'Orches, son contrat débutera dès le 1er juillet 2025.

TOUR DE FRANCE 2025 :

Tour de France masculin le dimanche 13 juillet 2025 :

- Arrivée par la RD venant de Sérigny (La Belle Indienne), direction le Bourg puis sortie d'agglomération en direction de Sossay,
- Interdiction de circulation et stationnement des véhicules de 10h30 à 15h,
- Il y aura des gendarmes à chaque intersection, chacun sera accompagné d'un conseiller municipal,
- L'hélicoptère est prévu d'atterrir sur le terrain de foot,

- Proposition par le Département de la Vienne d'une animation au terrain de foot (identique à la Caravane des Sports) : en attente de validation,
- Proposition à une association d'installer une buvette.

Tour de France féminin le mardi 29 juillet 2025 :

- Arrivée par la RD venant de Berthegon, direction Carrefour « La Folie » puis sortie d'agglomération en direction de Lencloître,
- Interdiction de circulation et stationnement des véhicules de 14h à 16h,

REPAS DE LA COMMUNE « 30 ANS » LE SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025 :

Cette année, c'est les 30 ans du repas de la commune :

- Proposition d'une journée festive avec une après-midi jeux après le repas : pétanque, musique... ..
- Proposition de clôturer cette journée en prévoyant le soir un apéritif dînatoire.
- Demander au restaurant le Dulcia à Doussay de proposer un menu.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur CHARTIER Félicien a fait tomber l'arbre menaçant de tomber sur une ligne téléphonique.
- Réunion de secteur (les 8 communes de l'ancienne communauté d'agglomération du Lencloîtrais) avec la Gendarmerie :
    - Baisse des violences conjugales,
    - Hausse des vols (60% de réussite des enquêtes),
- Concert hommage à M. BERGERAULT Pierre à l'église le dimanche 18 mai :
    - Très bel hommage
    - Don de 200 € lors de la quête.
- Départ du locataire du petit logement de l'école, libre au 1er juillet 2025.
- Recensement de la population INSEE en 2026 : enquête prévue entre le 15 janvier 2026 au 14 février 2026 : il va falloir recruter un agent recenseur.
- L'assurance a remboursé le sinistre de l'agence postale : environ 6 627 euros.
- Une demande a été formulée pour l'installation de bancs sur la place de l'église : à réfléchir.
- Le projet du parc éolien à Doussay a été validé (6 éoliennes).
- L'achat des jardinières dans la cour intérieure de la salle des fêtes a couté 486 euros (moins cher que sur les catalogues).
- M. RACAULT Cyril a assisté à la réunion sur l'évènement Gravel Fever prévu du 26 au 28 septembre 2025 : Parcours à vélo de Meudon (environ 500 km) à Châtellerault :
    - passage sur la commune le samedi 27 septembre : les cyclistes arriveront de Savigny sous Faye, ensuite direction le Lotissement « la Croix Vilvert » puis direction Sérigny.
    - Départ + arrivée à la Manu de Châtellerault.
    - L'année dernière fût un grand succès.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme BOBEAU Audrey demande de gratter les grosses bosses à l'entrée aux Bottières : mettre des cailloux bleus.

- Mme TAVET Dominique indique qu'un administré n'a pas reçu ses bacs : il y a eu une grande problématique auprès de Contenur lors des enquêtes + il y a encore quelques administrés (6 au total) sur la commune en attente de la livraison de leurs bacs.

PROCHAINE RÉUNION : LUNDI 7 JUILLET 2025 à 20h00

MAIRIE D'ORCHES 86250

Le Maire,

Valérie LEAU